

Les religieux de l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné et les livres

XIII^e – XVIII^e siècles



Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'Art

Spécialité : Métiers de la Bibliothèque et Culture du Livre

Sous la direction de Mme Dominique RIGAUX

Année universitaire 2007 - 2008

**Les religieux de l'abbaye
de Saint-Antoine en Dauphiné et les livres**

XIII^e – XVIII^e siècles

Volume II

Annexes

Sommaire

Annexe 1 –	
La règle de Saint Augustin.....	4
Annexe 2 –	
Extrait du catalogue du médaillier de l'abbaye de Saint-Antoine.....	10
Annexe 3 –	
Extrait de l'inventaire des chanoinesses de Malte à Saint-Antoine.....	14
Annexe 4 –	
Ex-libris figurant sur l' <i>Histoire du Maréchal de Toiras</i>	28
Annexe 5 –	
Ex-libris figurant sur le <i>Théâtre du Monde</i>	30
Annexe 6 –	
Extrait de la Légende Dorée.....	32
Annexe 7 –	
Colophons des deux versions du <i>Liber vita Sanctissimi Antonii Abbatis</i> ...	37
Annexe 8 –	
Crédits illustrations.....	38

La Règle de Saint Augustin

Traduction de M. l'abbé Raulx, in Œuvres Complètes de Saint Augustin, tome III, pp. 587-591, Editions L. Guérin, Bar-le-Duc 1864
(<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/regle/index.htm>)

DE L'AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN, DE L'UNION DES CŒURS ET DE LA COMMUNAUTÉ DES BIENS.

1. Avant tout, mes très-chers frères, aimez Dieu, puis le prochain; car c'est à nous principalement que sont donnés ces deux préceptes. Voici donc ce que nous vous ordonnons d'observer dans le monastère où vous êtes établis: d'abord, et c'est le motif qui vous a réunis, c'est que vous viviez en paix dans la maison, et que vous n'ayez qu'un cœur et qu'une âme dans le Seigneur. Ne témoignez jamais posséder rien en propre; que tout soit commun parmi vous. Votre Supérieur distribuera à chacun la nourriture et le vêtement; il ne donnera pas également à tous, parce que tous vous n'avez pas des forces égales, mais plutôt à chacun selon ses besoins. Voici, en effet, ce que vous lisez dans les actes des Apôtres : « Tout entre eux était commun, et on donnait à chacun selon que chacun avait besoin (1). »

Ceux qui possédaient quelque chose dans le siècle, lorsqu'ils sont entrés dans le monastère, le mettront volontiers en commun; et ceux qui n'avaient rien, ne chercheront point dans le monastère ce qu'ils n'ont pu se procurer même dans le monde. Cependant on subviendra à leur faiblesse, selon le besoin, encore que dans le siècle leur pauvreté ne pût se pourvoir même du nécessaire; seulement qu'ils ne s'estiment pas heureux de trouver ici la nourriture et le vêtement, qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs.

1. Act. IV, 32, 35.

DE L'HUMILITÉ.

2. Qu'ils ne s'élèvent pas non plus de ce qu'ils vivent avec ceux dont ils n'osaient approcher autrefois; qu'au contraire ils portent leur cœur vers le ciel, sans chercher ici des biens terrestres et vains, de peur que les monastères ne commencent à être salutaires aux riches, s'ils s'y humilient, et non aux pauvres, s'ils s'y enflent d'orgueil. D'un autre côté, ceux qui paraissaient être quelque chose dans le siècle, ne dédaigneront pas ceux de leurs frères qui, du sein de l'indigence, sont venus en religion; qu'ils s'attachent plutôt à se glorifier, non d'appartenir à des parents dans l'opulence, mais d'être admis dans la société de frères pauvres. Si de leurs biens ils ont donné quelque chose à la communauté, qu'ils ne s'élèvent pas: qu'ils ne s'enorgueillissent pas plus de leurs richesses en les donnant au monastère, qu'ils ne le feraient s'ils en jouissaient dans le monde. Hélas ! tous les autres vices s'appliquent aux mauvaises actions pour les produire, mais l'orgueil s'attache même aux bonnes pour les faire périr; et qu'importe de distribuer ses biens aux pauvres et de se faire pauvre soi-même, quand l'âme est assez misérable pour devenir plus orgueilleuse en les méprisant, qu'elle ne l'était en les possédant ? Vivez donc tous dans l'union et la concorde, et honorez mutuellement en vous le Dieu qui vous a faits ses temples.

DE LA PRIÈRE ET DE L'OFFICE DIVIN.

3. Soyez assidus à la prière, aux heures et aux moments prescrits. Que personne ne fasse dans l'oratoire que ce pourquoi il a été construit et d'où il tire son nom; afin que si d'autres avaient le temps et la volonté d'y prier, même en dehors des heures ordinaires, ils n'en soient pas empêchés par ceux qui voudraient y faire quelque autre chose. Pendant les psaumes et les hymnes, lorsque vous priez Dieu, que votre cœur s'occupe de ce que profère votre bouche : ne chantez que ce que vous lisez devoir être chanté; ce qui n'est point marqué pour l'être, ne le chantez pas.

DU JEUNE ET DU REPAS.

4. Domptez votre chair par les jeûnes et l'abstinence du boire et du manger, autant que votre santé le permet. Si quelqu'un ne peut jeûner, il ne doit rien prendre, cependant, entre l'heure de repas, à moins qu'il ne soit malade. Depuis le moment où vous vous mettez à table jusqu'à ce que vous en sortiez, écoutez sans bruit et sans dispute ce qu'on vous lit selon la coutume; votre corps ne doit pas seul prendre sa nourriture, votre esprit doit aussi avoir faim de la parole de Dieu.

DE L'INDULGENCE ENVERS LES INFIRMES.

5. Si à table, on traite différemment ceux qui sont infirmes par suite d'anciennes habitudes, que cette indulgence ne paraisse ni odieuse ni injuste à ceux qu'une autre manière de vivre a rendus plus robustes. Qu'ils ne les estiment pas plus heureux s'ils prennent ce qu'eux-mêmes ne prennent pas; qu'ils se félicitent plutôt de pouvoir ce que leurs frères ne peuvent. Et si l'on accorde à ceux qui ont vécu plus délicatement avant d'entrer au monastère, en fait d'aliments, de vêtements et de couvertures, ce qui n'est point accordé aux autres qui sont plus forts et par conséquent plus heureux, ceux-ci doivent penser combien les premiers ont quitté de la vie qu'ils menaient dans le monde, quoiqu'ils ne soient point encore parvenus à l'austérité des autres qui sont d'une santé plus forte ; et tous ne doivent pas réclamer ce qu'on accorde à quelques-uns pour les soutenir et non pour les distinguer; de peur que, par un renversement détestable, les pauvres ne s'habituent à la délicatesse, dans un monastère où, selon leurs forces, les riches s'accoutument au travail. De même que les malades doivent prendre moins pour n'être pas accablés, les convalescents doivent être traités de manière à être au plus tôt rétablis, fussent-ils sortis de la dernière indigence : comme si la maladie venait de leur causer la faiblesse laissée aux riches par leurs habitudes premières. Mais après avoir réparé leurs forces, qu'ils reviennent à leur ancien genre de vie, plus heureux et d'autant plus convenable aux serviteurs de Dieu, qu'ils y éprouvent moins de besoins; que la sensualité ne les retienne pas, après leur rétablissement, à ce qu'avait exigé d'eux la faiblesse. Qu'on regarde comme plus riches ceux qui sont plus capables de soutenir une vie austère; mieux vaut avoir moins de besoins que de posséder davantage.

DE L'EXTÉRIEUR.

6. Que votre extérieur n'ait rien de singulier; ne cherchez point à plaire par vos vêtements, mais par vos vertus. Quand vous sortez, marchez ensemble; quand vous êtes arrivés, demeurez ensemble. Que dans votre démarche, votre contenance, votre air et tous vos gestes il n'y ait rien qui blesse la vue de personne, mais que tout convienne à la sainteté de votre état. Si vos yeux se jettent sur quelque femme, qu'ils ne se fixent sur aucune; il ne vous est pas défendu, quand vous sortez, d'apercevoir des femmes, mais il est mal de les rechercher ou de vouloir en être recherchés. Par les regards aussi bien que par l'attachement et l'affection secrètes , l'amour impur provoque comme il est provoqué. Ne dites pas que vos âmes sont chastes lorsque vos regards ne le sont pas: un oeil sans pudeur annonce un cœur souillé. Quand des cœurs passionnés se parlent non-seulement de la langue, mais du seul regard; quand ils se plaisent dans une ardeur réciproque et charnelle, le corps peut demeurer intact, mais l'âme a perdu sa chasteté. Celui qui fixe le regard sur une femme et qui provoque le sien, ne doit pas croire qu'alors il n'est vu de personne ; il est vu certainement et de ceux mêmes qu'il ne soupçonne pas. Mais fût-il dans l'ombre , et inaperçu d'aucun homme, oublie-t-il au-dessus de lui cet oeil vigilant à qui rien ne peut échapper ? Peut-il croire qu'il ne voit point, parce que sa patience qui tolère est infinie comme sa sagesse qui découvre ? Qu'un homme consacré à Dieu craigne donc de lui déplaire, plutôt que de vouloir plaire criminellement à une femme. Qu'il se rappelle que Dieu voit tout, plutôt que de chercher à voir criminellement une femme. Ici particulièrement la crainte de Dieu nous est recommandée, car il est écrit: « Celui qui fixe ses regards est une abomination au Seigneur (1). » Quand donc vous êtes réunis à l'église et partout où sont des femmes, gardez mutuellement votre pudeur, car Dieu qui habite en vous vous préservera ainsi de vous-mêmes.

1. Prov. XXVII, 20, selon les Septante.

CORRECTION FRATERNELLE.

7. Et si dans quelqu'un de vos frères vous remarquez ce regard immodeste dont je parle, avertissez-le de suite, afin que sa faute ne se prolonge point, mais qu'il s'en corrige au plus tôt. Si, après votre avis, et en quelque jour que ce soit, vous le voyez retomber, celui qui aura pu l'observer doit le découvrir comme un blessé qu'il faut guérir. Auparavant néanmoins, on doit le faire remarquer à un autre , et même à un troisième, afin qu'il puisse être convaincu par la déposition de deux ou trois témoins (1) et retenu par une crainte salutaire. Mais ne croyez pas être malveillants en le faisant connaître; vous êtes coupables au contraire quand vous laissez périr par votre silence des frères que vous pouvez corriger en parlant.

Si votre frère avait au corps une blessure qu'il voulût cacher dans la crainte qu'on n'y portât le fer, ne serait-ce pas cruauté de vous taire, et bonté de parler? Combien plus encore ne devez-vous pas le découvrir pour empêcher dans son cœur des ravages plus redoutables ! Toutefois si, après avoir été averti, il néglige de se corriger, on doit, avant de le faire comparaître devant ceux qui doivent le convaincre s'il nie , le signaler au supérieur, dans la crainte qu'une correction trop secrète ne lui permette de dissimuler devant les autres. S'il nie alors, appelez avec vous d'autres témoins, afin que devant tous il puisse non pas être accusé par un seul, mais être convaincu par deux ou trois. Convaincu, il subira pour son salut

une pénitence imposée par le supérieur ou même par le prêtre qui en est chargé. S'il la refuse, encore que de lui-même il ne sorte pas, qu'il soit chassé du milieu de vous. Agir ainsi n'est pas cruauté, c'est charité ; c'est empêcher la contagion de se répandre et de faire de nombreuses victimes. Or ce que j'ai dit du regard immodeste, vous l'observerez, lorsqu'il s'agira de toute autre faute à découvrir, à empêcher, à révéler, à prouver et à punir, avec soin et fidélité, avec affection pour l'homme et haine contre le vice. Celui qui serait perverti au point de recevoir secrètement des lettres ou des présents d'une femme, qu'on lui pardonne et qu'on prie pour lui, s'il confesse Spontanément sa faute; mais s'il est surpris et convaincu, qu'il soit corrigé plus sévèrement par le prêtre ou le supérieur.

1. Matth. XVIII, 16.

N'AVOIR RIEN EN PROPRE.

8. Que vos vêtements soient en commun, gardés par un ou deux, ou autant d'entre vous qu'il sera besoin, pour les secouer et les préserver de la teigne; comme un même cellier vous donne la nourriture, qu'un même vestiaire conserve vos vêtements, s'il est possible. Ne vous inquiétez point aux diverses saisons de savoir quel vêtement on vous donne, si vous recevez celui que vous avez déposé ou celui qui a été porté par un autre, pourvu toutefois qu'on accorde à chacun ce qui lui est nécessaire. Mais si à ce sujet, il s'élève entre vous des disputes et des murmures, si l'un se plaint de recevoir moins qu'il n'avait porté et d'être mis au-dessous d'un autre frère mieux vêtu, jugez par là combien vous manquent les ornements intérieurs de la sainteté, puisque votre cœur dispute pour les vêtements du corps. Si cependant on tolère votre faiblesse au point de vous rendre ce que vous aviez quitté, déposez toutefois vos vêtements dans un même lieu et sous une garde commune. De même, que personne ne fasse rien pour soi; en tout travaillez pour la communauté avec un zèle plus ardent et une joie plus vive, que si chacun travaillait pour soi. Il est écrit de la charité qu'elle ne cherche pas ses intérêts; c'est qu'en effet sa nature est de préférer le bien public au bien propre et non le bien propre au bien public. Sachez donc que vous avez progressé d'autant plus que vous soignez mieux l'intérêt commun que le vôtre. Ayez soin qu'en tout ce qui sert à la nécessité qui passe prévale la charité qui demeure; par conséquent lors même que quelqu'un apporte à ses enfants ou à d'autres personnes du monastère, avec qui il est uni de quelque manière, des vêtements ou d'autres objets nécessaires, on ne doit pas les recevoir en secret; il faut que le supérieur puisse les mettre en commun et les distribuer à qui en a besoin; et si quelqu'un cache ce qui lui a été donné, qu'il soit condamné comme coupable de larcin.

BAINS ET AUTRES SOINS.

9. Vos vêtements seront lavés selon la volonté du supérieur, ou par vous ou par des foulons; il ne faut pas que par une recherche excessive de la propreté extérieure, votre âme contracte des souillures intérieures. Qu'on ne refuse pas le bain à celui qu'y oblige l'exigence de la maladie. Mais sur l'avis du médecin qu'on l'accorde sans murmure, et même, si le malade le refuse, que par ordre du supérieur, il fasse ce qu'exige sa santé; s'il venait à le demander sans qu'il lui fût utile, qu'on ne suive pas ses désirs, car ce qui fait plaisir, quelquefois on le croit

salutaire, quoiqu'il soit nuisible. Quand un serviteur de Dieu dit qu'il souffre intérieurement, qu'on le croie sur parole; mais si l'on doute que ce qu'il demande puisse le guérir, on doit consulter le médecin. Qu'on n'aille pas au bain ni partout où il est nécessaire, moins de deux ou trois ensemble; et celui qui a besoin d'aller quelque part n'ira qu'avec ceux que le supérieur lui a donnés pour l'accompagner. Le soin des malades ou des convalescents ou même de ceux qui, sans fièvre, souffrent de quelque infirmité, doit être confié à quelqu'un, qui demandera au cellérier ce qu'il croira nécessaire à chacun. Ceux qui sont chargés du cellier, du vestiaire ou de la bibliothèque serviront tous les frères sans murmure. Il y aura chaque jour une heure fixée pour demander les livres . en dehors de cette heure on n'en donnera point. Pour les vêtements et les chaussures, qu'ils soient donnés sans délai à ceux qui en ont besoin par ceux qui en ont la garde.

EXCUSE ET PARDON.

10. N'ayez point de disputes ou terminez-les au plus tôt; que la colère ne devienne pas de la haine, le simple fétu, une poutre énorme et l'âme homicide; car il est écrit . « Celui qui hait son frère est homicide (1). » Quiconque en outrageant, en maudissant ou même en imputant un crime, a blessé quelqu'un, doit s'empresse de réparer au plus tôt le mal qu'il a fait, et celui qui a été blessé pardonner sans discussion. S'ils se sont blessés mutuellement, mutuellement ils doivent se pardonner, comme vous y obligent ces prières que vous devez faire d'autant plus saintement que vous les répétez plus souvent. Mieux vaut celui qui souvent tenté de colère, s'empresse de demander pardon à celui qu'il reconnaît avoir offensé, que cet autre qui plus lent à se fâcher, est aussi plus lent à s'excuser. Celui qui ne veut point pardonner à son frère ne doit pas espérer d'être exaucé dans sa prière, et celui qui ne veut jamais demander pardon ou qui ne le demande pas sincèrement, n'a aucune raison de demeurer dans le monastère, quoiqu'on ne l'en chasse pas. Evitez donc entre vous les paroles amères, et s'il en échappe à votre bouche, que votre bouche s'empresse de guérir la blessure qu'elle a faite. Quand, pour la correction des mœurs, la nécessité de la règle vous pousse à dire des paroles dures, eussiez-vous excédé dans le mode, on n'exige pas que vous demandiez pardon à ceux qui vous sont soumis, dans la crainte qu'en donnant trop à l'humilité, vous ne rompiez auprès d'eux le lien de l'autorité. Vous devez néanmoins demander pardon à votre commun Maître : il sait avec quelle tendresse vous chérissez ceux que vous avez repris trop sévèrement peut-être. L'amour parmi vous ne doit pas être charnel, mais spirituel.

1. I Jean, III, 16.

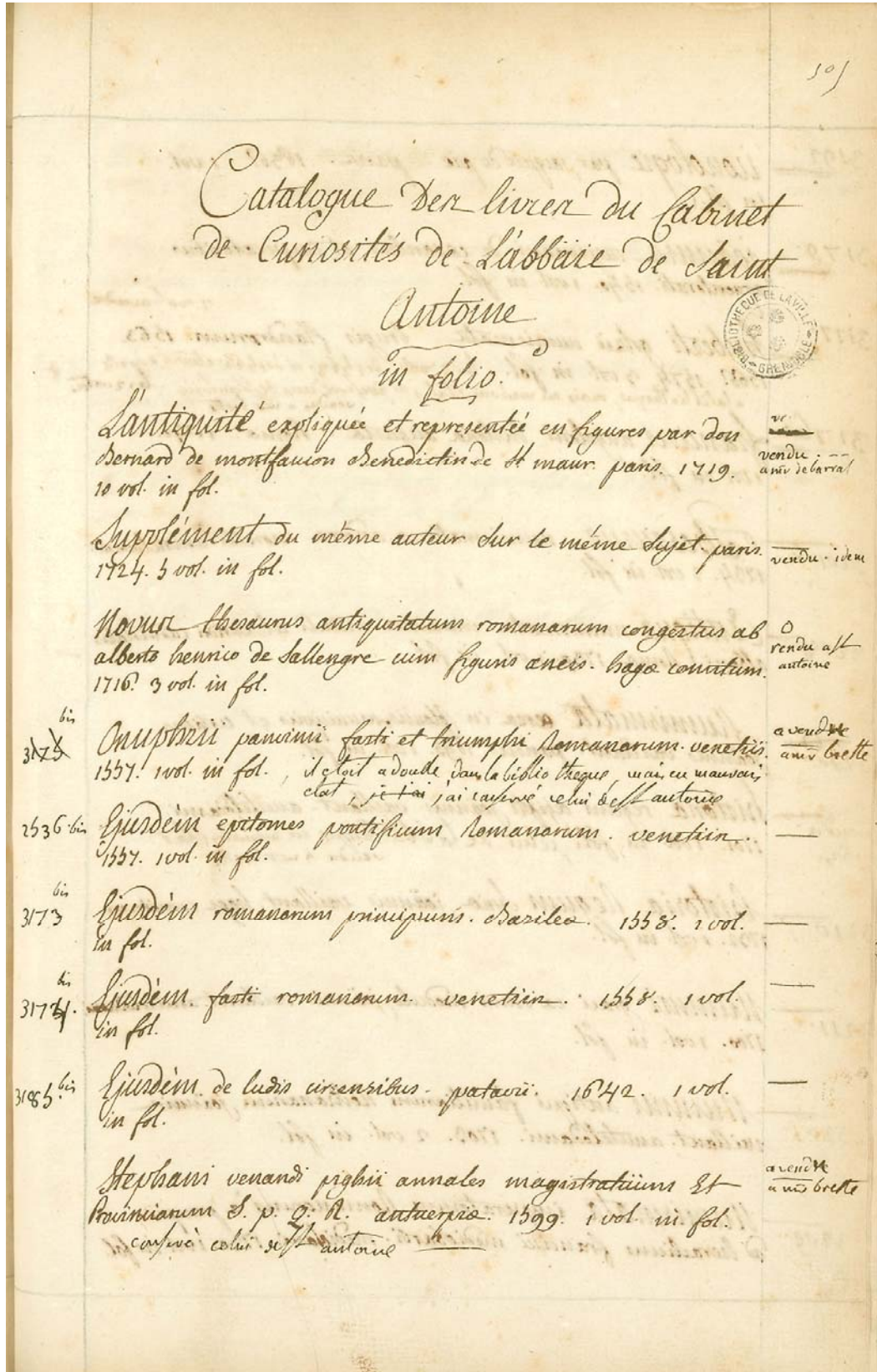
DE L'OBÉISSANCE AU SUPÉRIEUR.

11. Obéissez à votre supérieur comme à votre père, obéissez surtout au prêtre qui a soin de vous tous. Faire observer exactement tous ces points, ne rien laisser passer négligemment, mais pourvoir à l'amendement et à la correction, tel doit être le soin principal du supérieur, et dans les cas qui surpassent son pouvoir ou ses forces, il s'adressera au prêtre, dont l'autorité est plus grande parmi vous. Que celui qui est à votre tête ne mette pas son bonheur à dominer par l'autorité, mais à servir par la charité. Que les honneurs l'élèvent devant vous; mais que la crainte le tienne devant Dieu abaissé sous vos pieds ; qu'il se montre envers tous

un modèle de vertu ; qu'il corrige les indociles, console les pusillanimes, soutienne les infirmes, soit patient envers tous,; qu'il se soumette volontiers à la règle et la fasse observer avec crainte. L'un et l'autre est nécessaire; néanmoins, il cherchera plus à se faire aimer que craindre, toujours occupé de la pensée qu'il doit rendre à Dieu compte de chacun de vous. C'est pourquoi, en vous pressant de lui obéir, ayez pitié non-seulement de vous mais de lui; car, plus il est élevé au milieu de vous, plus est grand le danger où il est exposé.

Catalogue manuscrit du médailler de l'abbaye de Saint-Antoine
(manuscrit), 1761, folios 505 à 513. Cote : R.4743

Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble - France



3192 *Iconologie par Jacques de pie. paris. 1638. 1 vol. in fol.*

3179 *Mummia cypriani de casibus et suspitionibus... Argentorati. 1570. 1 vol. in fol.*

3177 *Huberti gubri munitate. Brugi Flandarum. 1583. 1587. 1578. 2 vol. in fol. b. 2 vol. in 1583. et 1585. charta signata a laudibus, regis et universitat. et signatur. b. 2 vol. in 1583. a laudibus, regis et universitat.*

3176 *Francisci angelini historia augusta. Romae. 1641. 1 vol. in fol.*

3201 *Deserunt munitatus admo. urela. amstelredami. 1754. 2 vol. in fol.*

3208 *Anthologia munitate. uraxami. medub. alexandri. caprisolis. alexi. Amm. 1759. 1 vol. in fol.*

3210 *Munitate gene. in floris-munitiois et uribus. joannis vailant. paris. 1731. 1 vol. in fol.*

Historia regum egypti joannis vailant. amstelredami. 1701. 1 vol. in fol. et hui de la bibliothéque de paris. et de la bibliothèque de la ville de Paris.

3210 *Historia regum syriae joannis vailant. hage comitum. 1792. 1 vol. in fol.*

3211 *Munitio graeci ex omni studio joannis vailant. amstelredami. 1700. 1 vol. in fol.*

3207 *Munitio antiquae familiae romanae joannis vailant. amstelredami. 1700. 2 vol. in fol.*

3209 *De horatius francisci medardi. mediani. 1750. 1 vol. in fol.*

Munitio theopoli antiqua munitate. venetis. 1700. 2 vol. in fol.

3206 *Munitio imperatorum romanorum a trajano deo ad palatium. lectica. parisiensium. 1718. 2 vol. in fol.*

6445 *Munitio plani de comibus minus nota. romae. 1700. Citabur in fol. in 4to.*

Munitio des rois, empereurs, imperatrices et heros. manuscrit. 1752. Produe in fol.

Munitio antoniani in. S. 2 vol. in fol.

rendu a l'autorité

Livre in quarto.

Numismata imperatorum romanorum praestantiorum
joannis vaillant. Romae. 1743. 3 vol. in quarto. 8309. ^{be}

Selectiora numismata maximi moduli francisci
de Camps per joannem vaillant. parisiis. 1695. in quarto. 8309. ^{te}

Thesaurus rei antiquariae huberti gozii. antuerpiae.
1698. 1 vol. in quarto. échange avec celui de la bibliotheque
a vendre + ams brite

Numismata à pompeio magno ad heracium adolphi
ocoris. auguste vindelicorum. 1661. 1 vol. in quarto. a vendre +
ams brite

Dissertationes de praestantia et usu numismatum
antiquorum eteuchiis spanhemii. amstelodami. 1671. 2 vol. a vendre +
in quarto.

Selecta numismata antiqua petri sequini. lictetio
parisiis. 1685. 1 vol. in 2 quarto. 8310. ^{be}

Epitome thesauri antiquitatum jacobi de Strada.
luguni. 1553. 1 vol. in quarto. 8330. ^{be}

Epitome des antiquités de Jean Strada. à Lyon. 1553.
1 vol. in quarto. échange avec celui de la bibliotheque
a vendre + ams brite

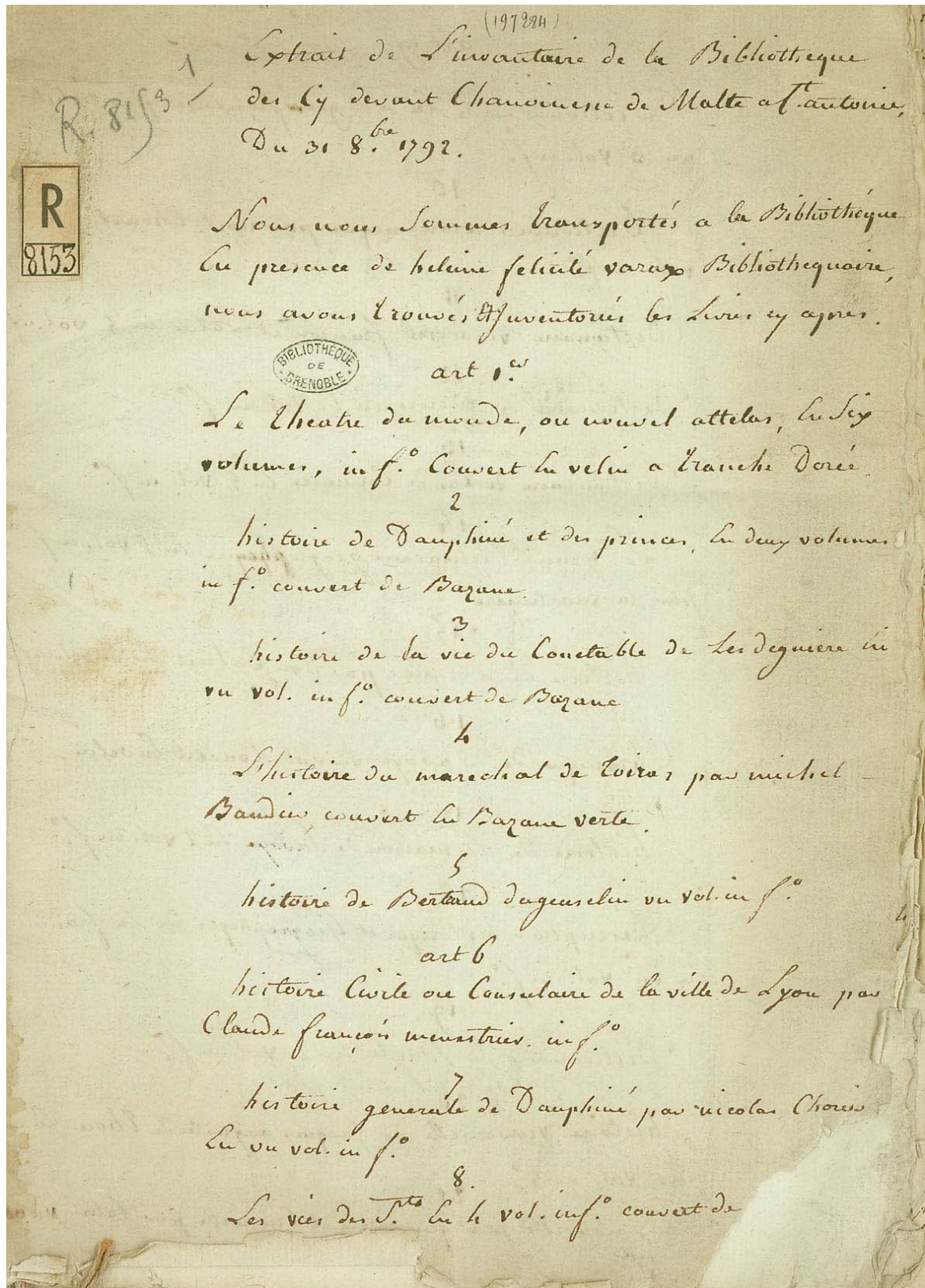
Omnium caesarum verissima imagines eutonii santani.
parm. 1554. 1 vol. in quarto. 8311

6344	—	ART GYMNASIUM HYERONIMI MERCURIALIS. parisiis. 1577. 1 vol. in quarto. a. m. 1602.	6344	—	La lithologie et la conchylogie par m. t. t. paris. 1742. 4 vol. in quarto. (Changerville)
—	—	De MILLE pontificis urbis romae. Jacobo Gualtero. parisiis. 182. 1 vol. in quarto. 1602.	—	—	6344
—	—	DIREMUR sur les medailles antiques par Louis de la Motte. paris. 1727. 1 vol. in quarto. a. m. de 1727.	—	—	6344
—	—	DIREMUR sur les medailles et gravures antiques par Antoine le Poir. parisi. 1578. in quarto. a. m. de 1727.	—	—	6344
—	—	DIREMUR de la religion des anciens romains par Guillaume Duchoud. Lyon. 1587. 1 vol. in quarto.	—	—	6344
—	—	Recherches curieuses de la grèce par J. P. Lyon. 1679. 1 vol. in quarto. a. m. de 1727.	—	—	6344
—	—	Illustration de gls cythabi e' medaille de Gabriel Simon. in Lyon. 1558. 1 vol. in quarto.	—	—	6344
—	—	De moneta et re nummaria veteri Italia. colonia ampisina. 1591. 1 vol. in quarto.	—	—	6344
—	—	Traite historique des monnoies de France par le sieur parisi. 1690. 1 vol. in quarto. a. m. de 1727.	—	—	6344



Extrait de l'inventaire de la bibliothèque des cy-devant chanoinesses
de Malte à St-Antoine, du 31 8. bre 1792. Cote : R.8153

Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble – France



art 9

- 9 Dictionnaire de la Langue Française par Richet le 3 Vol. inf.
- 10 Dictionnaire economique par Noel Chomel deux Vol. inf.
- 11 Dictionnaire universel françois et Latin le 5 Vol. inf.
- 12 Dictionnaire de moeurs le 6. Vol. inf.
- 13 Dictionnaire de Cos de Louviers le 5. Vol. inf.
- 14 Le Grand Dictionnaire géographique le 5 Vol. inf. par la martiniere.
- 15 histoire de Lorraine par Don Calvert le 6. Vol. inf.
- 16 Chronique de Savoys en Vol. Couvert en velin.
- 17 histoire de La maison de Savoys le 2 Vol. inf.
- 18 Description historique et Géographique de La France le en Vol. inf.
- 19 Dictionnaire de Bayle le 2. Vol. inf.
- 20 histoire universelle de Jacques auguste de Thou le 1^{er} Vol. in 4.
- 21 La nouvelle pratique civile et criminelle par Lator deux in 4.

art 22

- 22 Oeuvres de Pascal le 12 Vol. in 4.
- 23 ordres monastiques, huit Vol. in 4.
- 24 Bibliothèque de judicature 20 Vol. in 4. incomplet
- 25 Voyag. Itinairi de Dury Bénédictin un Vol. in 4.
- 26 Revolution D'Espagne 3 Vol. in 4.
- 27 Memoire de Bay le 2 Vol. in 4.
- 28 Dictionnaire historique par augustin Calvert le Vol. in 4.
- 29 Crati de Lorraine par Palau le 2 Vol. in 4.
- 30 Vie de St. Vincent le 2 Vol. in 4.
- 31 histoire de La nouvelle France le 3 Vol. in li^{er} par Charles Voys
- 32 Explication de Divers monument Singulier un Vol. in 4.
- 33 Les oeuvres Spirituelle de Jean Le Clerc le en Vol. in 4.
- 34 Revolution au Com de Jersey le un Vol.
- 35 Vie de St. aprem le un Vol.
- 36 Vie de St. Eustache le un Vol. in 4.

art 52
 cinquiesme le vu Vol. in 4.^o
 53
 histoire de l'Église de Verme le vu Vol. in 4.^o
 54
 La Genes, le vu in 8.^o
 55
 L'opie d't François de Sale le vu Vol. in 8.^o
 56
 La vie de Jean Baptiste, vu Vol. in 8.^o
 57
 histoire du Cardinal de Lorraine, vu Vol. in 8.^o
 58
 Poëme Sur la Religion, vu Vol. in 8.^o
 59
 Poëme Sur la grace vu Vol. in 8.^o
 60
 Meris. Du Art. 22 Vol. incomplet, in 4.^o
 61
 Lettre de L'orthographe par Bataillon 8.^o
 62
 Le Grand Ercleus, Vol. in 8.^o
 63
 Douze le 10 Vol. Sur le Art. de L'ouvent 16 Vol.
 divers ouvrages, incomplets
 64
 Les pœmes de David le 3. Vol. in 8.^o
 65
 Deux Vol. incomplets de la Genes in 8.^o
 66
 L'Épode le vu Vol. in 8.^o
 67
 Le Dictionnaire le vu Vol. in 8.^o

art 57
 Pontificat de St. Leon le vu Vol.
 58
 histoire de p. pontificat de St. Gregoire vu Vol. in 4.^o
 59
 Vie de La marguerite-marie vu Vol.
 60
 Oeuvr. de St. Elvire vu Vol.
 61
 histoire de L'Almanach etromien Est. tant le 2 Vol. in 4.^o
 62
 Dictionnaire de Voreux vu Vol.
 63
 Concordances Bibliothec. vu Vol.
 64
 Fondation de Jesus Christ par Corneille
 65
 Lettres du Cardinal Dorat vu Vol.
 66
 histoire de Lancelus vu Vol.
 67
 histoire de Jovianus Comquize le-tatien, vu vol.
 68
 La Commedi De Dante le italien vol. in 4.^o
 69
 Pratique des Loices, le vu Vol. in 4.^o
 70
 Lettre de Justice le vu Vol. in 4.^o
 71
 Droit de La nature le deux Vol.

art 68

Les nombres Vol. in 8^o

69
des paraboles in un vol. in 8^o

70
Livre des Roys le 3. Vol. in 8^o

71
Les proverbes de Salomon le un vol. in 8^o

72
L'Alphabetique un vol. in 8^o

73
Präi un vol. in 8^o

74
Lobi un vol. in octavo

75
Celestiatique de Salomon le un vol. in 8^o

76
Jocann le deux vol. in 8^o

77
Daniel le un vol. in 8^o

78
Eschiel le un vol. in 8^o

79
machabees le un vol. in 8^o

80
Les deux petits prophetes le un vol. in 8^o

81
Jerie le un vol. in 8^o

82
Les Juges et Ruth.

83
un vol. in comp. les, Roucam qui de l'homme et la femme

84
leçon de physique par uollet, 5 Vol. in 12^o

art 85

Dictionnaire Geographique in un vol. in 12^o

86
histoire de Dux Seils, un vol. in 12

87
Les amusements du Comte de Lipret 15 vol. in 12

88
Memoire D'opogue 4 vol. in 12

89
Bibliothèque Française 28 vol. in 12

90
Ouvres de pelinon 3 vol. in 12

91
Les Ouvres de La Roch 19 vol. in 12

92
Memoire de Chevri un vol. in 12

93
Grammaire Française, un vol. in 12

94
Lettre de morale, 9 vol. in 12

95
Memoire de Loria 2 Vol. in 12

96
Les hommes, 2 Vol. in 12

97
Secret des arts 2 vol. in 12

98
Ouvres de maupertuis 2 Vol. in 12

99
histoire profane 17 vol. in 12

100
Lettre D'Eschier 2 Vol. in 12

101
histoire des Lettres, un vol. in 12

102
L'art de la Cuisine 3 Vol. in 12

art 118
 Langue de fleches en 3 Vol. in 12
 119
 Histoire du Ministre du Cardinal de Lorraine en Vol. in 12
 120
 Histoire de Richelieu en 3. Vol. in 12
 121
 Oeuvres de Vortreux en deux Vol. in 12,
 122
 La manière de penser en Vol. in 12
 123
 Oeuvres de T. Brunot en 2. Vol. in 12
 124
 année chrétienne incomplète, 10 Vol. in 12
 125
 huit volumes de l'ancien testament incomplets, in 12
 126
 Journal de Brucy en 173 Vol. in 12
 127
 91 Le Livre de l'Alphabet qui fut fait à la fin de
 et a droite en abrégé des ouvrages incomplets, en 14
 Vol. in f. 64. Vol. in h. 287 Vol. in 12, la plus part
 Vieux Rouens.
 128
 Deux Vieux Globes. Les deux supportent la voûte.
 bellem' fectée Vieux Bibliothèque de Debari que
 les Livres y 'Dont inventés' sont brisés, qui
 dépendent de leur Bibliothèque et qui n'ont pas de
 Commanes qu'on en a usé l'autre, observant qu'ils
 ont été depon' dans l'Ante Bibliothèque par le

art 103
 Vie de Clement auge 2 Vol. in 12
 104
 Oeuvres de Lacet 4 Vol. in 12
 105
 Vie de Chastel Vol. in 12
 106
 La Devotion de poupieman in 12
 107
 Pluralité du monde Vol. in 12
 108
 Histoire de Lyons bon Vol. in 12
 109
 Dialogue du mort 2 Vol. in 12
 110
 Logique des Couleurs en Vol. in 12
 111
 Methode de Platon en Vol. in 12
 112
 Lettres spirituelles en Vol. in 12
 113
 Vie de Salé en 2. Vol. in 12
 114
 Epître de Salé 2. Vol. in 12
 115
 Langue de De Gary 2 Vol. in 12
 116
 Les Comedies de Larance en 3. Vol. in 12
 117
 de Langage de Petrus en Vol.

cy Devant Chanoines qui les ont achetées au
partie de Leurs propres Deniers, le Surplus provenant
de l'ancienne Bibliothèque du chapitre, se réservant
de réclamer la Distraktion des volumes qui leur en
appartiennent, Et a Signé Varas de l'hôtel.

Nous avons établi Gardien d'icelle Livre ledit
Miosset officier municipal a qui les Clés de ladite ce
Bibliothèque ont été remis en présence des Souverains, et
attendu l'heure tarde, avons renvoyé la Continuation
a Demain Sept heures du matin de nous Souverain Signé
avec ledit off.^{eur} municipal et ledit messonnet qui y a été
présent et le V.^{re} messonnet, Bruchet maire vigou
Com.^{re} Genissier, Miosset, ferrouillet.

Certifié Conforme

Miosset prest

mayet ^{me}

R
8153

(197281)

R 8153

NOMS.
Professions & demeures
des Contribuables.

DÉTAIL DE LA COTISATION

RÉSULTAT

<p>6 V. in f. N. et. En veltin dore sur tranches.</p>	<p>Nouvel atlas ou Chiartre du monde avec des figures et cartes Enroulées.</p>	<p>amstelredam — app. in Joannem Janssonium auth. C. I. D. C. I. O. C. I.</p>
<p>1 Vol. in f. Veltin.</p>	<p>atlas de la Baye Bar France et Espagne</p>	<p>Paris 1652.</p>
<p>2 Vol. in f. Paris. ane.</p>	<p>Histoire du Dauphiné par Vaubonnet.</p>	<p>Geneve Jacobin Barillet 1722.</p>
<p>1 Vol. in f.</p>	<p>Histoire générale du Dauphiné par Chorier depuis 1029 jusqu'à 1022.</p>	<p>Lyon Duu — Chiolij 1672.</p>
<p>1 V. in f. par Hute.</p>	<p>Histoire de l'indigine par Vidal</p>	<p>Paris Pierre Boulet 1638.</p>
<p>1 V. in f. in 2</p>	<p>Histoire de Bertrand Duguesclin par Paul hay du chatelot.</p>	<p>Paris 1666.</p>
<p>1 Vol. in f.</p>	<p>Histoire du maréchal de Choiseul par Michel Daudier</p>	<p>Paris 1664.</p>
<p>1 Vol. in f. — Paris. ane.</p>	<p>Histoire de la ville de Lyon par monseigneur de sainte</p>	<p>Lyon 1696.</p>
<p>1 V. in f. in 2</p>	<p>Description géographique de la France par l'abbé de Longueville</p>	<p>Paris 1719. hury pralard</p>
<p>2 Vol. in f. Paris. ane.</p>	<p>Histoire de la maison de Savoie par Samuel Guichenon.</p>	<p>Lyon Guilhaud Barber 1660</p>

NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
2 Vol. in 4°	Proit de la nation pour l'impôt de l'Etat de Basse	contredit au proit de Basse 1734.
1 Vol. in 4°	Dictionnaire italie et françois par Mureux	contredit au Bague de Basse 1739.
1 Vol. in 4°	Les sept Familles	Proit pour il Basse 1740.
12 vol. in 4°	Quatre de Bostats de Basse Livre de Basse B.	Livre de marier 1743.
20 vol. in 8°	Historie Romane par Catrou et Bouiller	Livre 1751.
2 Vol. in 8°	Historie Romane avec Legation de la France	Lyon Bague 1655. 24
1 Vol. in 8°	Abregé de l'histoire Romane	Livre conté 1679.
1 Vol. in 8°	Histoire de l'empire par de Maitre de la Haye	Lyon Bague 1679.
1 Vol. in 12.	Allegorie de Rome par de la Haye de la Haye	Lyon Bague 1679.
1 Vol. in 8°	Histoire de la Sicile de la nation de France par de la Haye	Lyon Bague 1741.
+		Lyon Bague de la Haye et de l'empire Lyon Bague 1728.

NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
3 Vol. in 4°	Revolutions de l'Espagne par de la Haye Bouiller et de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
2 Vol. in 4°	Revolutions de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	Quatre de Bostats de Basse par de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	idem	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	Les commentaires de Ciceron par de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	Les Commentaires de l'histoire de la de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	Lettre de l'archevêque de Bostats de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	Historie de l'empire par de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	Les Commentaires de la Haye de la de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	La comédie de Bostats de la de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.
1 Vol. in 4°	La comédie de Bostats de la de la Haye	Livre de la de la Haye 1734.

NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
1 Vol. n. 8. 2. Vol. n. 8. Lyon	Langue du Roy, le 6 août 1693. et l'ancien en 1692.	Lacis Auguste 1693. Lacis Caroline 1692.
1 Vol. n. R.	De l'usage de l'écriture	Lyon foire 1683.
10 Vol. n. 8.	Quatre & cinque centaine de comptes, les quatre, l'un traité de la robe, de la convocation, de la question naturelle.	Lyon foire 1683.
14 Vol. n. 8.	Les Decretes de l'Église avec les suppléments de l'Église.	Lyon foire 1683.
1 Vol. n. 8.	Dessein colloque familiale rigoureux	Lyon foire 1696
3. Vol. n. 8. Lyon	Les caractères de passion, pa- sion, de l'homme & de l'animal.	Lyon foire 1661.
2. Vol. n. 8.	Quatre & cinque centaine de comptes, les quatre, l'un traité de la robe, de la convocation, de la question naturelle.	Lyon foire 1683.
1 Vol. n. 8.	Création du premier Tome de l'Écriture	Lyon foire 1690
1 Vol. n. 8.	Quatre & cinque centaine de comptes, les quatre, l'un traité de la robe, de la convocation, de la question naturelle.	Lyon foire 1683.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lyon foire 1683.

NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
1 Vol. n. 8. 2. Vol. n. 8. Lyon	Recherches de l'usage de l'écriture du 6 août 1693.	Lacis David Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	Amusements de géographie par l'auteur	Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.
3. Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.
1 Vol. n. 8.	De l'usage de l'écriture	Lacis M. 1693.

NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
14 juv 8°	Voyage de navigation aux Indes méridionales, par	Paris 1688
26 V. juv 8°	Mémoires des tentatives	
145 V. juv 8°	Journal de France	Paris 1745
1 V. juv 8° Barreau	Loix Civiles pour tout	Lyon - vignaud Paris. des. 1694. 1720.
1 V. juv 8°	Pratice des Justices des seigneurs pour le royaume	Lyon Claude Roy 1690.
2 V. juv 4°	Les pratiques universelles des Fermiers pour les ports de France & de la	Paris 1646
22 Vol. juv 4° maquises de 800.	Arrest des Eux de Gironde	Grenoble 1690.
1 Vol. juv 4°	Recueil d'arrêts, dices & de	Grenoble 1646
2 Vol. juv 4°	Ordre des Cités, les Princes de Louis XIV de 1657. les 1650.	Paris 1683 les 1688
2 V. juv 8° parthaires	Pratice des plus seigneuriales, les d'après par les autres	Grenoble 1682.
12 V. juv 4°	Pratice de l'administration par Munich, des pour les autres, des gras, des Courades, & autres des religieuses des seigneurs	Paris - Gironde 1686.
13 V. juv 4°	Les obit de de me Calcut	Paris 1748
4 V. juv 4°	Dictionnaire de la Bible par les	Grenoble - Gironde 1750
NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
2 V. juv 4°	Histoire de l'ancien royaume de France par Calcut	Paris 1719
20 V. juv 4°	Pratice de l'administration par de la Cour de France	Lyon 1701
6. Vol. in 8° ouvrage incomplet	Explication des Septuaginta, et de l'usage des macabes, des Juges, Ruth	Lyon. vignaud Paris. des. 1694. 1720.
4. Vol. in 8°	Explication de l'augustin	Lyon Claude Roy 1690.
3. Vol. in 8°	Pratice de David traduite en français avec l'explication	Paris 1698
3. Vol. in 8°	Explication de l'usage des Rois	Lyon et Paris vignaud et de Paris. 1684 et 1686.
11 Vol. in 8°	Explication de la Genese. Code, Dictionnaire, nouvelle Edition	Lyon. animum. Paris. Desprez. 1685 et 1686.
7. Vol. in 8° ouvrage in 3. 2. et 6. 7.	Lettres de Morab et de prêt. par l'auteur du traité de la priere publique	Paris. Veuve Clément 1753.
6 Vol. in 8° in complet.	Abregé de l'histoire de Lorraine Lorraine	Paris. de la de la Cour 1767
7 Vol. in 8° in complet.	L'histoire chrétienne	Paris. Louis. Garnier. 1747

NOMS, Professions & denrées des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
1. Vol. in 4. ^o	La vie de Marguerite mari Religieuse par Jean Joseph Auger	Paris. veuve marque et par Bapt. granier 1729
1. Vol. in 4. ^o	La vie de St. Cyprien.	Paris. Jacques Blain 1717
1. Vol. in 4. ^o	Vie de St. Euphraise	Paris. Jean Bapt. La mer 1738.
1. Vol. in 4. ^o	Histoire du saint de St. Gregoire Le Grand, par unijot	Paris, claud Barbin. 1686
1. Vol. in 4. ^o	Histoire du pontificat de St. Leon, par le même	Paris. J. B. 1687
1. Vol. Double. in 4. ^o	Devotion au Louv de Jesus, par Marguerite alarcque	Lyon. valpoy De launtye. 1733 A 1743.
8. Vol. in 4. ^o foyes manuscrites	Histoire des ordres monastiques	Paris. Jean Bapt. Lamyard 1721.
21. Vol. in 4. ^o	Bibliothèque des prédicateurs par de pour bordy.	Lyon. Boudin 1724
31. Vol. in 8. ^o manque le 16. ^o	L'ancien et nouveau testament La traduction de Lacy	Paris. Guillau Du pren. 1785.

NOMS, Professions & denrées des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
1. Vol. in 8. ^o	Méditation sur le Cantique de Cantiques de Salomon	Lyon. François Lamba. 1662
3. Vol. petit in 8. ^o	Sermon de paucunier de St. Charles	Paris. Jean audou. 1693
2. Vol. in 8. ^o	La vie de François de Sales par Mars. Mar	Paris. Nicolas Cointant. 1700.
1. Vol. in 8. ^o incompl.	Le Journal des saints par le pie Goué	Lyon. Jean 1706.
1. Vol. in 8. ^o	Tracté Theologique des 14 Grace par le pere Daniel	Paris, nicolas Le Clere 1706.
1. Vol. Double. in 8. ^o	Explication littéraire de Louane de l'oy Jean	Paris. François Simpus 1731.
3. Vol. in 8. ^o	Pratique de la perfection chrétienne par Rodriguez	Lyon. par La Tour. 1699.
8. Vol. in 8. ^o	Histoire des peres et second des pieces qui ont paru sur leur affaires	1760
2. Vol. in 4. ^o	Vie de St. Vincent de paul romme de St. Eusebe par armand Dardilly	Paris. Le Sour. 1769 Paris, Louis Mabillard. 1696

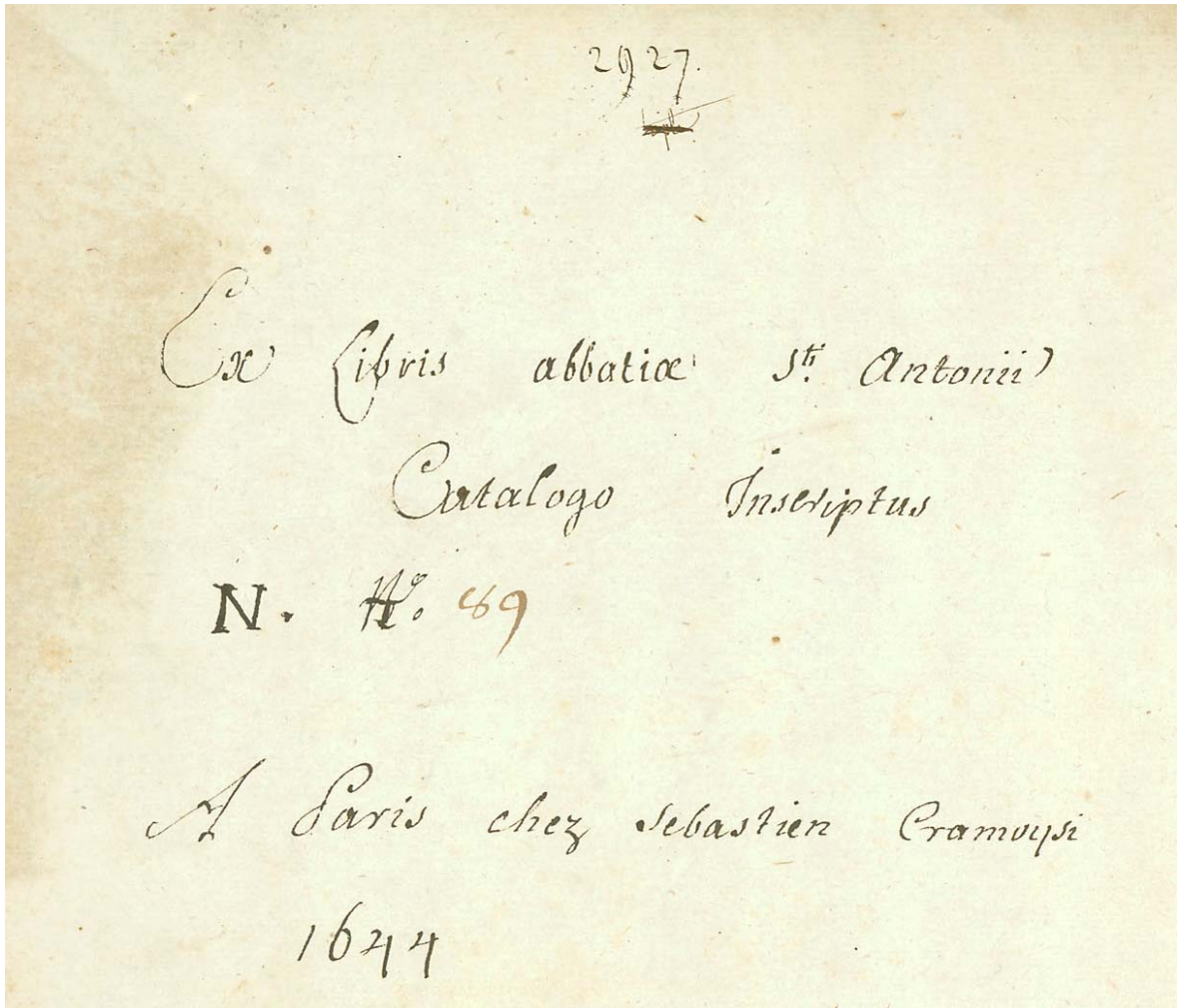
NOMS, Professions & demeures des Contribuables.	DÉTAIL DE LA COTISATION.	RÉSULTAT.
6 vol. in 12 ^o	paraphrase sur les Epîtres de St. Paul, par antoine Godeau.	Paris. veuve Camusat. 1661
2 vol. in 12 ^o	La vie de Clement onze pape par Lafitau.	Padoue. Jacques Manfroy. 1752.
2 vol. in 12 ^o	Traité de La Religion, ouvrage Latin	Paris. Guillaume Despres. 1752
2. vol. in 12 ^o manque le 2 ^{me}	avis sur les Devoirs de l'Etat Religieux, par sa Benédiction.	Paris. Jean Gaudard. 1719
trois vol. in 12 ^o	histoire de Sirey abbé de St. Denis	Paris Jois Barrois 1721
3 ^e in 12 ^o	histoire du ministère du Cardinal de Richelieu	Paris 1664 Compagnie des Libraires



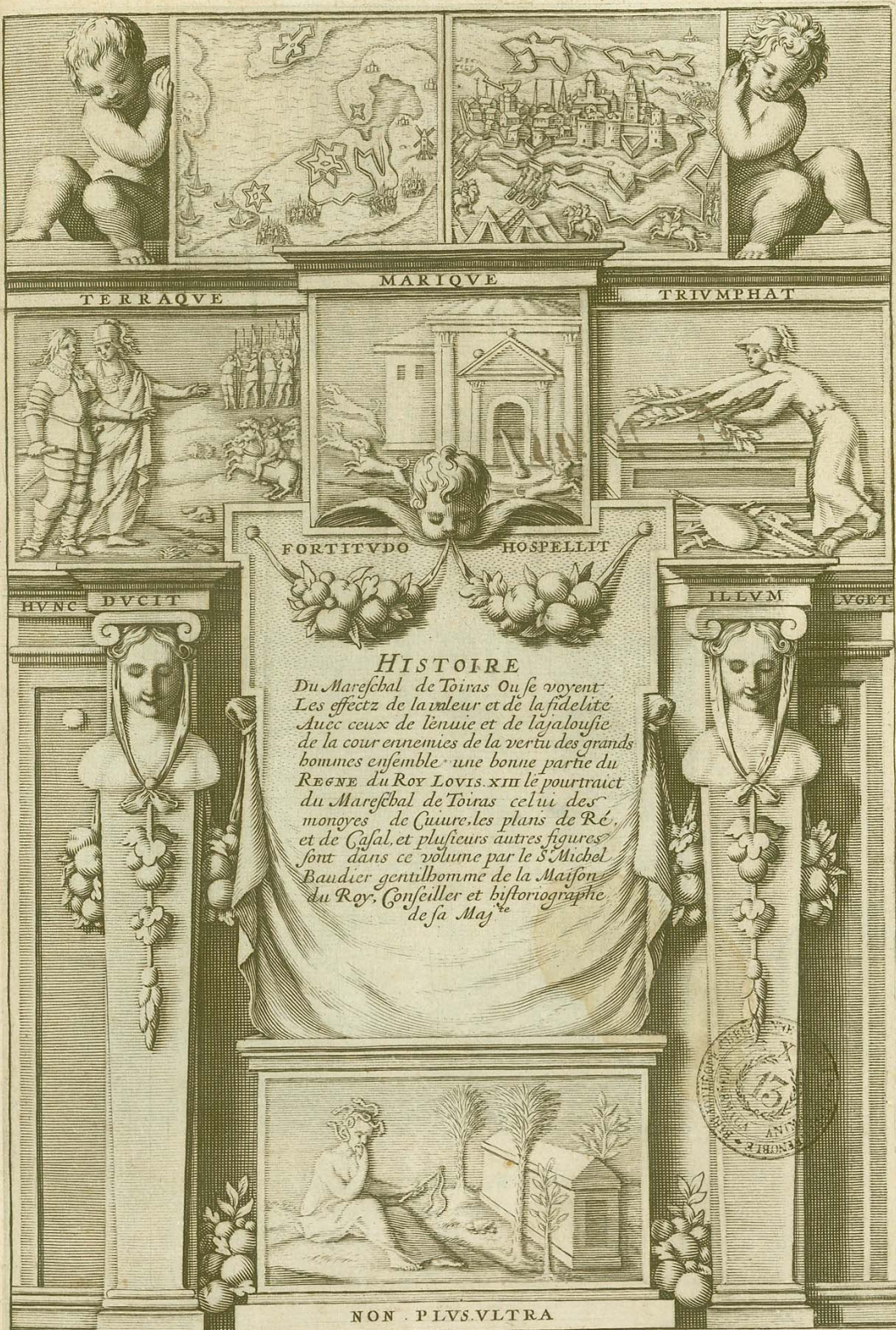
- Annexe 4 -

Ex-libris figurant sur l'exemplaire de l'*Histoire du Maréchal de Toiras*
par M. Baudier. Cote : A.1162.rés

Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble – France



Ex Libris Abbatiæ S^ti Antonij Vianno. Catalogo inscriptus. N. num. 49



A PARIS Chez Sebaſtien Cramoiſy, jnprimeur et libraire Ordinaire du Roy et Gabriel Cramoiſy, freres 1644. Avec privilege du Roy

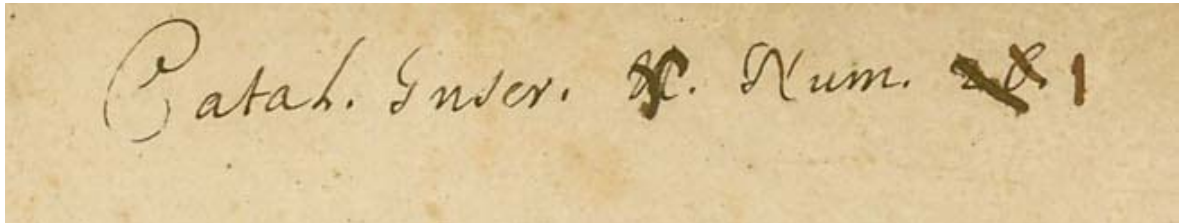
Ex Libris Albani s. Anthonij Vianm. Catalogo in scriptis. No. num. 6



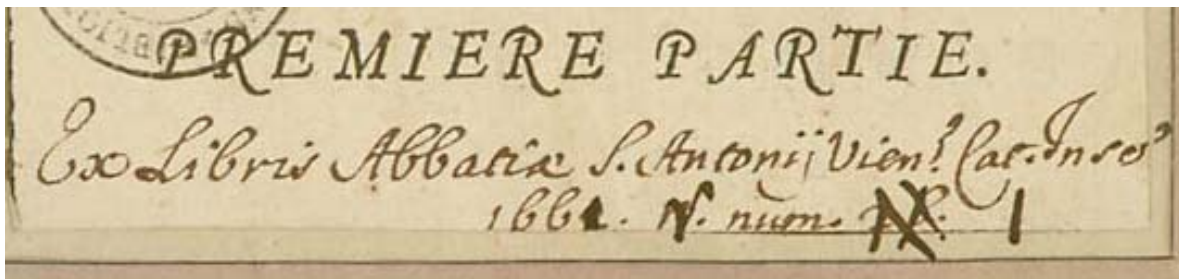
- Annexe 5 -

Ex-libris figurant sur l'exemplaire du *Nouvel Atlas ou Théâtre du monde* par Jean Janson. Cote : A.2.

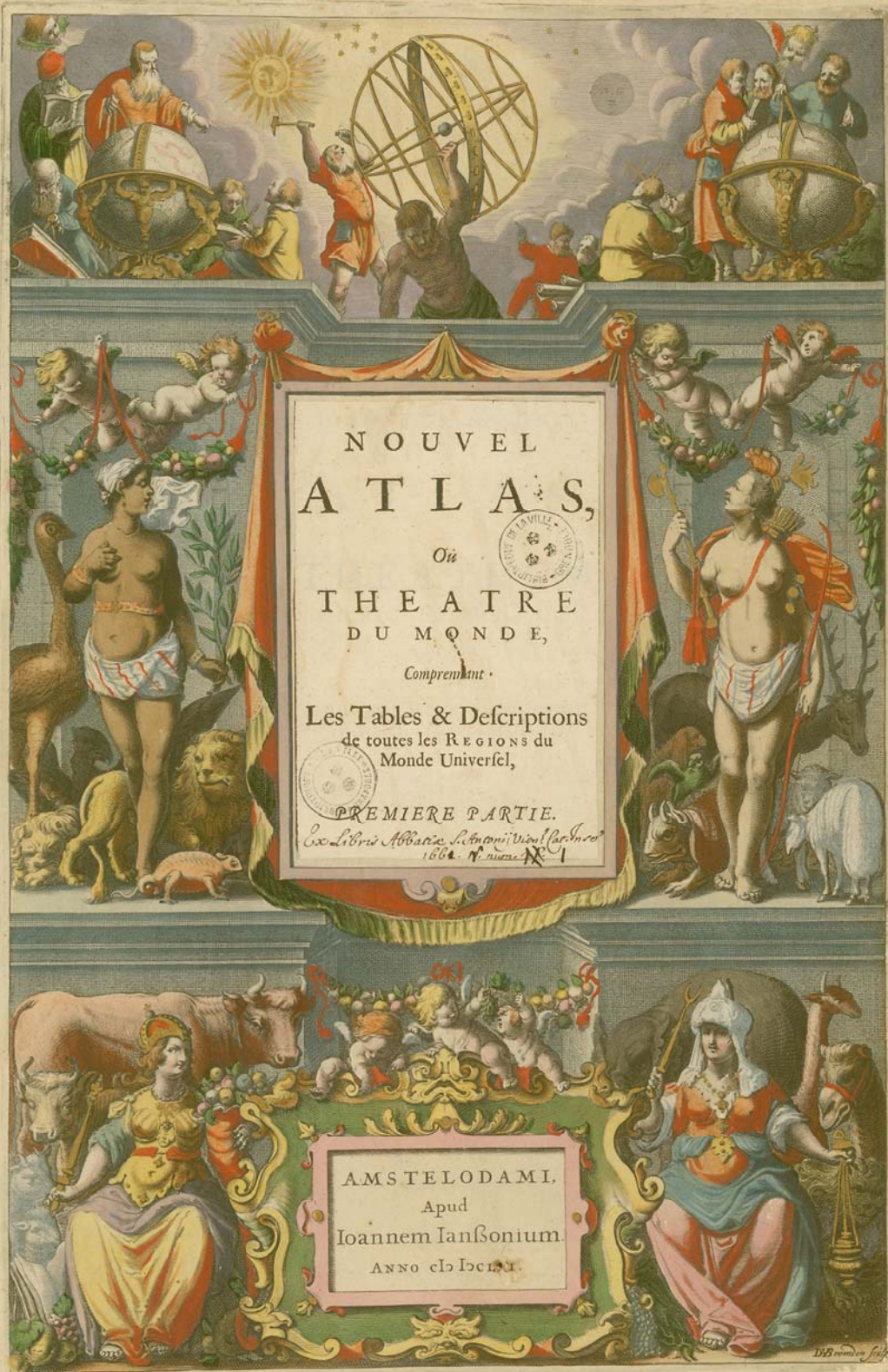
Bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble – France



Catah. Inser. N. Num. 281



PREMIERE PARTIE.
Ex Libris Abbatia S. Antonij Vien? Cat. Inser?
1664. N. num. 281



SAINT ANTOINE

87

XX

SAINT MARCEL

(16 janvier)

Marcel était pape à Rome. Ayant osé reprocher à l'empereur Maximien sa cruauté à l'égard des chrétiens, et s'étant permis de célébrer la messe dans la maison d'une femme noble consacrée au Christ, il excita à tel point la rage de l'empereur, que celui-ci changea cette maison en écurie, et contraignit Marcel à y garder les chevaux, en qualité d'esclave. Et saint Marcel, après de nombreuses années de cet esclavage, s'endormit dans le Seigneur vers l'an 287.

XXI

SAINT ANTOINE, ERMITE

(17 janvier)

La vie de ce saint a été écrite par saint Anastase.

I. Antoine avait vingt ans lorsqu'il entendit lire, à l'Eglise, les paroles de Jésus : « Si tu veux être parfait, vends ce que tu possèdes, et donnes-en le produit aux pauvres ! » Aussitôt Antoine vendit tous ses biens, et donna le produit aux pauvres, et alla se faire ermite au désert. Il eut à y soutenir des tentations innombrables de la part des démons. Un jour qu'il avait vaincu par sa foi le démon de la luxure, le diable lui apparut sous la forme d'un enfant noir, et, se prosternant devant lui, se reconnut vaincu. Une autre fois, comme il était dans une tombe d'Egypte, la foule des démons le maltraita si affreusement qu'un de ses compagnons le crut mort et l'emporta sur ses épaules ; mais comme tous les

frères, rassemblés, le pleuraient, il se releva et demanda à l'homme qui l'avait apporté de le rapporter à l'endroit où il l'avait trouvé. Et comme il y gisait, accablé de la douleur que lui causaient ses blessures, les démons reparurent, sous diverses formes d'animaux féroces, et se remirent à le déchirer avec leurs dents, leurs cornes, et leurs griffes. Alors, soudain, une lumière merveilleuse remplit le caveau, et mit en fuite tous les démons ; et Antoine se trouva aussitôt guéri. Et alors, comprenant que c'était Jésus qui venait à son secours, le saint lui dit : « Où étais-tu tout à l'heure, bon Jésus, et pourquoi n'étais-tu pas ici pour me secourir et guérir mes blessures ? » Et le Seigneur lui répondit : « Antoine, j'étais là, mais j'attendais de voir ton combat ; et maintenant que tu as lutté avec courage, je répandrai ta gloire dans le monde entier ! » Et telle était la ferveur du saint, que lorsque l'empereur Maximien mettait à mort les chrétiens, il suivait les martyrs jusqu'au lieu de leur supplice, espérant être supplicié avec eux ; et il s'affligeait fort de voir que le martyre lui était refusé.

II. Étant venu dans une autre partie du désert, il y trouva un grand disque d'argent ; et il se dit : « D'où peut venir ce disque d'argent, en un lieu où ne se voient nulles traces d'hommes ? Si un voyageur l'avait perdu, il serait revenu le chercher, et l'aurait certainement retrouvé, grand comme est ce disque. Satan, c'est encore un de tes tours ! Mais tu ne parviendras pas à ébranler ma volonté ! » Et, comme il disait cela, le disque s'évanouit en fumée. Il trouva ensuite une énorme masse d'or ; mais il l'évita comme le feu, et s'enfuit sur une montagne où il resta vingt ans, éclatant de miracles. Un jour qu'il était ravi en esprit, il vit le monde tout couvert de filets étroitement unis. Et il s'écria : « Oh ! qui pourra s'échapper hors de ces filets ? » Et une voix lui répondit : « L'humilité ! » Une autre fois, comme les anges l'emportaient dans les airs, les démons voulurent l'empêcher de passer en lui rappelant les péchés qu'il avait commis depuis sa naissance. Mais les anges : « Vous n'avez pas à parler de ces péchés, que la grâce du Christ

a déjà effacés. Mais, si vous en connaissez qu'Antoine ait commis depuis qu'il est moine, dites-les! » Et, comme les diables se taisaient, Antoine put librement s'élever dans les airs et en redescendre.

III. Saint Antoine raconte qu'il a vu, un jour, certain diable de haute taille qui, osant se faire passer pour la Providence divine, lui dit : « Que veux-tu, Antoine, afin que je te le donne? » Mais le saint, s'armant de sa foi, lui cracha au visage, se jeta sur lui, et aussitôt le diable s'évanouit. Une autre fois le diable lui apparut dans un corps d'une taille si haute que sa tête semblait toucher le ciel. Antoine lui ayant demandé qui il était, il avoua qu'il était Satan, et ajouta : « Pourquoi les moines me combattent-ils, et pourquoi les chrétiens me maudissent-ils? » Et Antoine : « Ils ont raison de le faire, car tu ne cesses de les tourmenter! » Et le diable : « Ce n'est pas moi qui les tourmente, mais ce sont eux qui se tourmentent eux-mêmes : car moi je ne puis plus rien, depuis que le règne du Christ s'est répandu sur toute la terre. »

IV. Quelqu'un demanda à saint Antoine : « Que dois-je faire pour plaire à Dieu? » Et le saint lui répondit : « Où que tu ailles, aie toujours Dieu devant les yeux ; quoi que tu fasses, obéis aux préceptes de la Sainte Écriture ; et, dans quelque lieu que tu te trouves, restes-y ! Fais ces trois choses, et tu seras sauvé! » Un abbé ayant demandé, lui aussi, à saint Antoine ce qu'il devait faire, le saint répondit : « Ne te fie pas à ta justice, contiens ton ventre et ta langue, et, quand une chose est passée, ne la regrette pas! » Et il dit encore : « De même que les poissons meurent si on les met à sec, de même les moines qui s'attardent hors de leur cellule et fréquentent les séculiers se relâchent de leur bon propos. » Et il dit encore : « Celui qui vit dans la solitude est délivré de trois guerres, à savoir : contre l'ouïe, la vue et la parole, et n'a à lutter que contre son cœur. »

V. Saint Antoine disait que les mouvements du corps pouvaient être de trois sortes : les uns provenant de la nature même, les autres de l'excès d'aliments, d'autres

enfin de la suggestion du démon. Un frère de son ermitage avait renoncé au siècle, mais non pas entièrement, car il gardait encore quelques biens. Et Antoine lui dit : « Va acheter de la viande ! » Et comme le frère revenait avec la viande, des chiens se jetèrent sur lui et le mordirent. Alors Antoine lui dit : « Ceux qui renoncent au monde et qui veulent garder des biens, c'est ainsi qu'ils sont déchirés par les démons ! »

Un jour qu'il s'ennuyait dans sa cellule, il dit : « Seigneur, je veux être sauvé, et mes pensées ne me le permettent pas ! » Alors, sortant de sa cellule, il vit un inconnu qui était assis et travaillait, après quoi il se relevait et priait. Or cet inconnu était un ange, et il dit à Antoine : « Fais ainsi, et tu seras sauvé ! »

Et un jour, comme Antoine travaillait avec ses frères, ceux-ci l'entendirent prier Dieu de détourner du monde le malheur qui se préparait. Puis, comme les frères lui demandaient quel était ce malheur, il répondit, avec des larmes et des sanglots : « J'ai vu dans le ciel l'autel de Dieu entouré par une multitude de chevaux qui foulaient aux pieds les choses saintes ; et j'ai entendu la voix du Seigneur disant : « Mon autel sera souillé ! » Et, en effet, deux ans après, les ariens hérétiques rompirent l'unité de l'Eglise, souillèrent les choses saintes, et foulèrent aux pieds les autels chrétiens.

VI. Un chef égyptien, nommé Ballachus, s'étant affilié à la secte des ariens, persécutait l'Eglise de Dieu, et faisait exposer à nu et battre de verges les moines et les religieuses. Alors saint Antoine lui écrivit : « Je vois la colère de Dieu prête à s'abattre sur toi. Cesse de persécuter les chrétiens, si tu veux la détourner de toi ! » Le malheureux lut la lettre, en rit, la jeta à terre, fit battre les moines qui l'avaient apportée, et les chargea de dire à leur maître Antoine que, lui aussi, il sentirait bientôt la rigueur de sa discipline. Or, cinq jours après, Ballachus, ayant voulu monter un de ses chevaux, animal d'une douceur parfaite, fut renversé par ce cheval, mordu, foulé aux pieds ; et il mourut le surlendemain.

Un jour, les frères demandèrent à Antoine le secret du

salut. Le saint leur répondit : « N'avez-vous pas entendu que Jésus a dit : « Si l'on te frappe sur une joue, tends « l'autre joue? » Et eux : « Oui, mais cela est au-dessus de nos forces! » Et Antoine : « Alors souffrez du moins avec patience d'être frappés sur une joue! » Et eux : « Cela encore est au-dessus de nos forces! » Et saint Antoine : « Alors contentez-vous, du moins, de ne pas frapper plus qu'on ne vous aura frappés! » Et eux : « Cela même est encore au-dessus de nos forces! » Sur quoi Antoine, se tournant vers son disciple, lui dit : « Va préparer une liqueur fortifiante pour ces frères, car en vérité ils sont bien débiles; et quant à vous, la prière est la seule chose que je puisse vous recommander! » Tout cela se lit dans les *Vies des Pères*. Enfin saint Antoine, parvenu à l'âge de cent cinq ans, s'endormit en paix après avoir embrassé ses frères : il mourut sous le règne de Constantin, qui monta sur le trône en l'an 340.

- Annexe 7 -

Colophons des deux versions du *Liber vita Sanctissimi Antonii Abbatis*
Cités par Rose Graham in *Le livre d'images de la vie de Saint Antoine*, 1933

Manuscrit de 1426 (La Vallette)

« In presenti libro continentus figuraliter sub brevibus vita et acta sanctissimi Antonii Abbatis et heremite patroni nostri videlicet a nativitate usque ad mortem seu ad ultimam sepulturam ejusdem et ultra prout jacent in quodam magno panno lineo quem compilavit et extraxit de legendis et vita ejusdem sancti frater Johannes Marcellarii quondam sacrista hujus monasterii sancti Antonii Viennensis. Quem depingi et describi fecit Guigo Roberti de Tollino tunc prior claustralis dicti monasterii et preceptor sancte Crucis et donavit ecclesie dicti monasterii sub pacto quod nunquam extrahatur de ecclesia. Orate pro eis si placet. Anime ipsorum et anime omnium fidelium defunctorum per misericordiam dei requiescant in pace. Amen. Et fuit completus die XIIIJ mensis aprilis anno domini millesimo CCCXXVI. Magister Robinus Fornerii de Avinione pingit (*sic*). Et Petrus Petri de Istrio scripsit. »

Manuscrit de 1431-32 (Florence)

« In presenti libro continentus figuraliter sub brevibus vita et acta sanctissimi Antonii Abbatis et heremite patroni nostri videlicet a nativitate usque ad mortem seu ad ultimam sepulturam ejusdem et ultra prout jacent in quodam magno panno lineo quem compilavit et extraxit de legendis et vita ejusdem sancti frater Johannes Marcellarii quondam sacrista hujus monasterii sancti Antonii Viennensis. Quem depingi et describi fecit venerabilis dominus et religiosus vir frater Johannes de Monte Canuto cellerarius dicti monasterii et preceptor Ranversi. »

+ « pro dando sanctissimo ac beatissimo domino nostro pape Eugenio quarto »

- Annexe 9 -

Crédits illustrations

p. 6 : emblème des Antonins (in *Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les Guerres de Religion et la Ligue*). Photo Marine Juvin, 2008.

p. 7 : église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008

p. 12 : Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008

p. 13 : Jocelin, vitrail de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008

p. 17 : Tau, vitrail de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye. Musée Dauphinois de Grenoble, in G. Mocellin-Spicuzza, *Saint-Antoine l'abbaye, un trésor en Dauphiné*

p. 20 : Saint Antoine, volet latéral du retable d'Issenheim. Mathias Grünewald, 1512-1516. www.wikipedia.org

p. 22 : Henri Corneille-Agrippa. www.lesanctuaire.net

p. 25 : Portrait du Baron des Adrets, Alexandre Debelle (XIX^e siècle), lithographie extraite de Album du Dauphiné, Musée Dauphinois de Grenoble, in G. Mocellin-Spicuzza, *Saint-Antoine l'abbaye, un trésor en Dauphiné*

p. 27 : voussures du portail de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008.

p. 29 : la Procure, Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008

p. 31 : Châsse d'argent abritant les reliques de Saint-Antoine. Amis de l'Abbatiale (A. Sella), in G. Mocellin-Spicuzza, *Saint-Antoine l'abbaye, un trésor en Dauphiné*

p. 33 : portrait d'Etienne Galland, XVIII^e siècle, huile sur toile. www.musee-saint-antoine.fr/pages/index2/id/113

p. 37 : blason de l'Ordre de Malte. commons.wikimedia.org

p. 39 : ancien réfectoire, reconstruit au XVIII^e siècle. Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008

- p. 43** : Bâtiment ayant abrité le cabinet de curiosités et probablement la bibliothèque. Basse cour de l'Abbaye. Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008
- p. 51** : Portrait de Dom Etienne Galland, Guillaume Voiriot, troisième quart du XVIII^e siècle. Musée des Beaux-Arts de Dijon. www.culture.gouv.fr
- p. 64** : Saint Augustin écrivant à côté d'un armarium, *Livre de prières de Clément VII*, vers 1378-1383. Avignon, bibliothèque municipale, ms. 6733, fol. 55.
- p. 69** : emblème des Antonins. J.-M. Blache/Mission, in Saint-Antoine l'abbaye, un trésor en Dauphiné
- p. 98** : Couverture de l'exemplaire de *l'Histoire du Maréchal de Toiras par M. Baudier* de la bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble – France. Cote : A.1162.rés.
- p. 99** : page de titre de l'exemplaire du *Nouvel atlas ou théâtre du monde de Jean Janson* de la bibliothèque municipale d'étude et d'information de Grenoble – France. Cote : A.2
- p. 101** : *Bréviaire romain à l'usage des chanoines de St Augustin de l'ordre de St Antoine en Viennois*, conservé aux archives départementales de l'Isère. Cote : E.976. Photo Marine Juvin, 2008
- p. 103** : La vision du monde dans les filets infernaux, Robin Fournier, vers 1431-32, Florence, Biblioteca Laurenziana, ms Pal. 143, fol.24-v (act. 28-v)
- p. 104** : Saint Antoine, Musée d'Unterlinden Colmar (H. Lewandowski), in G. Mocellin-Spicuzza, *Saint-Antoine l'abbaye, un trésor en Dauphiné*
- p. 106** : Saint Athanase. www.wikipedia.org
- p. 110** : La souveraine démoniaque visitant les marchands de sa cité avec Saint Antoine, Robin Fournier, vers 1431-32, Florence, Biblioteca Laurenziana, ms Pal. 143, fol. 60-v.
- p. 113** : Voussures du portail de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008
- p. 115** : Résurrection. Peinture murale de la seconde chapelle latérale sud de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye, XIV^e siècle. Photo Marine Juvin, 2008
- p. 116** : La tentation féminine et la vision de la gueule de l'Enfer, Robin Fournier, vers 1431-32, Florence, Biblioteca Laurenziana, ms Pal. 143, fol. 12-v.

p. 126 : L'aumône aux pauvres de tous les biens familiaux, Robin Fournier, vers 1431-32, Florence, Biblioteca Laurenziana, ms Pal. 143, fol. 8-v.

p. 127 : peinture murale de l'église Sant' Antonio di Ranverso par Jaquerio.
www.amicibbaauriziano.it/public/ranverso_img.jpg

p. 128 : Antonio Tempesta, 1724, Ignazio Enrico Hugford, G. Batta Cecchisi.
www.wikipedia.org

p. 131 : Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008

p. 138 : Peinture murale de l'église abbatiale de Saint-Antoine l'Abbaye. Photo Marine Juvin, 2008.